

Projet de loi de finances pour 2024

Avis relatif à la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Les organisations membres du comité de filière animation expriment leur très vive inquiétude devant la perspective de la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP), prévue par l'article 54 du projet de loi de finances pour 2024, alors que ce fonds bénéficie cette année à plus de 1300 communes pour un montant de 41 millions d'euros.

La loi de 2013 sur les rythmes scolaires étant toujours en vigueur, il ne saurait être mis fin à ce dispositif de soutien financier indispensable, sauf à mettre en péril l'ambition éducative des collectivités territoriales engagées. Dans les quartiers populaires et les territoires ruraux notamment, le maintien d'une offre périscolaire de qualité est déterminant car celle-ci constitue le moyen d'accès privilégié, voire unique, des enfants aux activités socio-culturelles et sportives. L'ambition éducative doit y être encore plus forte.

Le comité salue l'annonce faite par la Première Ministre d'abroger l'arrêté du 20 septembre 2023, qui avait été pris, dans un premier temps, pour diviser par deux le montant du FSDAP. Il ne s'agit cependant que d'un premier pas qui doit être confirmé par le retrait complet de l'article 54.

Le comité de filière animation déplore que l'arrêté et l'article 54, pris et révélés quelques jours seulement après la rentrée périscolaire, n'aient fait l'objet d'aucune concertation avec les représentants de la filière animation. Ces textes sont en contradiction totale avec l'ensemble des initiatives prises par le Gouvernement en faveur de la filière depuis 2021, au travers des assises de l'animation, du plan pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs et de l'installation d'un comité de filière dédié. Ils s'opposent également à la dynamique positive de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf pour 2023-2027 que le comité de filière soutient et salue.

L'arrêt de cette dotation renforcerait les tensions budgétaires qui pèsent déjà fortement sur les collectivités territoriales et les associations organisatrices d'accueils périscolaires, notamment du fait de l'inflation. Il met à mal l'ambition partagée au sein de la filière de renforcer la professionnalisation des animateurs et de doter les structures d'accueils des moyens nécessaires à une offre d'accueil de loisirs éducative de qualité et inclusive sur l'ensemble du territoire. Les conséquences pourraient s'avérer lourdes sur les conditions de travail des agents et salariés de la filière qui est déjà en tension.

Les organisations membres du comité de filière animation – collectivités territoriales, associations d'éducation populaire et familiales, organisations professionnelles et syndicales – se mobilisent quotidiennement depuis un an pour faire progresser la filière, au bénéfice des millions d'enfants que les accueils collectifs périscolaires et extrascolaires accompagnent chaque année. La clé de cette mobilisation est la confiance réciproque, le soutien politique mais aussi des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.